



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 41950

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'engagement pris par l'Etat concernant le financement des cotisations de retraite de salariés en préretraite FNE par le versement des sommes correspondantes aux régimes AGIRC et ARRCO. Aujourd'hui, ces versements n'ont pas été effectués. Il s'avère donc que pour les personnes dont le passage en préretraite est intervenu depuis le 1er juillet 1996, les points de retraite sont calculés et accumulés sans donner lieu à aucun versement tant que la dette de l'Etat n'est pas acquittée. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41950

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1098

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2608